

Conseil d'administration Séance plénière n° 267

du 18 mai 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à dix-sept heures, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Mme Régine ENGSTRÖM.

Le présent registre comprend la délibération 2022-82.

Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

1. Diffusion	1
2. Délibérations	3
3. Liste de présence	5

Sommaire

2022-82 Sélection des dispositifs pour la mise en oeuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) sur les baies algues vertes et attribution des enveloppes maximales d'autorisation d'engagement pour les aides directes aux agriculteurs.....	3
--	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 18 mai 2022

Délibération n° 2022 - 82

**11^E PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2019-2024)**

**Sélection des dispositifs pour la mise en œuvre de paiements pour services
environnementaux (PSE) sur les baies algues vertes et attribution des
enveloppes maximales d'autorisation d'engagement pour les aides directes
aux agriculteurs**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération modifiée n° 2018-102 du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2018-104 du 30 octobre 2018 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 11^e programme d'intervention,
- vu la délibération modifiée n° 2018-105 du 30 octobre 2018 portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2020-123 du 3 novembre 2020 portant approbation du modèle de convention de mandat relative à la gestion des aides de l'agence de l'eau par une collectivité porteuse d'un dispositif PSE de 2021 à 2026,
- vu la délibération n° 2021-06 du 9 mars 2021 portant approbation de la fiche action AGR_9 relative à l'accompagnement à la mise en œuvre des dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE),
- vu la délibération n°2021-164 du 14 décembre 2021 portant approbation de l'appel à projets sur l'expérimentation pour la mise en œuvre du dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux (PSE) en 2022 sur les bassins algues vertes,

DÉCIDE :

Article 1

De sélectionner les six dispositifs expérimentaux de paiements pour services environnementaux (PSE) listés ci-dessous pour la phase de mise en œuvre sur les baies algues vertes dans le cadre de l'expérimentation PSE menée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et d'autoriser les porteurs de projet à déposer les demandes d'aides liées à ces initiatives dans la limite de l'enveloppe d'autorisation d'engagement maximale pour l'agence de l'eau précisée ci-après.

Baie	Collectivité porteuse du dispositif PSE	Enveloppe pour la mise en œuvre des contractualisations avec les exploitants agricoles	Contribution aux enveloppes d'autorisation d'engagement maximales			
			Agence	Etat	CD29	CD22
Baie de la Forêt	Concarneau Cornouaille Agglomération (29)	700 000 €	700 000 €	-	-	-
Baie de Douarnenez	Etablissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (29)	900 000 €	900 000 €	-	-	-
Baie de l'Horn	Syndicat Mixte de l'Horn (29)	1 185 000 €	935 000 €	-	250 000 €	-
Baie du Quillimadec	Communauté Lesneven Cote des Légendes (29)	1 125 000 €	875 000 €	-	250 000 €	-
Baie de la Fresnaye	Dinan Agglomération (22)	490 000 €	390 000 €	-	-	100 000 €
Baie de Saint-Brieuc	Syndicat mixte baie de Saint Brieuc (22)	3 800 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	-	400 000 €
TOTAL		8 200 000 €	5 800 000 €	1 400 000 €	500 000 €	500 000 €

Article 2

De ne pas retenir le dispositif expérimental suivant :

Baie	Porteur de l'étude / dispositif
Baie Lieue de Grève et baie du Douron	Lannion Trégor Communauté - Morlaix Communauté (29)

Article 3

D'augmenter de 800 000 euros l'enveloppe de l'agence de l'eau dédiée au financement des dispositifs sélectionnés pour la mise en œuvre de paiements pour service environnementaux (PSE) sur les baies algues vertes s'ajoutant ainsi aux 5 millions d'euros déjà validés.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Martin GUTTON

SIGNÉ

Régine ENGSTRÖM

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE
Réunion du mercredi 18 mai 2022
(à 17 h en visio à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	VISIO	Mme BERNARD Lydie
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	Mme BERNARD Lydie		
P	M. BRIDET Jean-François	VISIO (jusqu'à 18h05)	
R	M. BRULE Hervé R. par Mme Sandrine CADIC	VISIO	Mme GOUACHE Florence M. DALLES Bruno
P	Mme BRUNY Régine	VISIO	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	VISIO	Mme RAPOSO Sophie
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	VISIO	
A	M. DORON Jean-Paul		
P	Mme ENGSTROM Régine	VISIO	
A	M. FISSE Eric R. par Mme Aurélie MESTRE	VISIO	M. SPECQ Bertrand Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
P	Mme GALLIEN Cécile	VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANDRIEAU James	VISIO	
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GOUACHE Florence		
P	Mme GRIVOTET Françoise	VISIO	
P	Mme HAAS Betsabée	VISIO (jusqu'à 18h45)	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	VISIO	
A	M. MARQUES Rémy / Mme BARRE Florence		
R	M. MICHEL Frédéric R. par M. Pierre PITON	VISIO	M. RIEFFEL Jean-Noël (à partir de 18h40)
P	M. MICHEL Louis	VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	VISIO	M. VALLEE Mickaël
A	M. POIRIER Frédy		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	VISIO (jusqu'à 18h40)	
P	Mme ROUSSET Nathalie	VISIO (à partir de 18h)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	VISIO	
A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	VISIO	
A	M. VALLEE Mickaël		
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Gwenael HERVOUET	VISIO	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	30

Présents : 23
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	VISIO
R	M. DINGREMONT Benoît R. par M. Aren BASMADJIAN	VISIO (jusqu'à 18h30)
P	M. GUTTON Martin	VISIO
P	Mme MONNIER Véronique	VISIO